

C0357

1 JOUR

MAÎTRISE D'OUVRAGE SOCIALE PILOTAGE ET GESTION DE CHANTIERS

L'ÉLABORATION DU DÉCOMPTE GÉNÉRAL ET DÉFINITIF ET LA GESTION DES CONTESTATIONS

ENJEUX

Les marchés de travaux, qu'ils se réfèrent au CCAG marchés publics ou à la norme NFP 01 003, définissent le processus aboutissant à l'élaboration du Décompte Général et Définitif (DGD).

C'est un long et complexe processus qui va permettre non seulement d'arrêter le solde du marché, mais aussi de fixer définitivement tous les droits et obligations financières des parties.

Ses effets sont donc importants car tant que le DGD n'est pas notifié au titulaire et signé par lui sans réserve, des contestations peuvent être faites avec des conséquences financières qui peuvent être très lourdes.

Il est donc nécessaire pour le Maître d'Ouvrage de bien maîtriser le processus d'élaboration ainsi que les modalités de gestion des contestations pour maîtriser les risques contentieux et financiers.

PUBLIC

Directeur ou responsable de la Maîtrise d'Ouvrage. Monteur, chargé ou conducteur d'opérations en construction neuve, réhabilitation, acquisition amélioration.

OBJECTIFS

- › connaître le processus d'élaboration de Décompte Général et Définitif (DGD)
- › se repérer dans les risques liés au DGD
- › identifier les modalités de gestion des réclamations et contestations.

PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Cette formation fera alterner exposés, études de cas pratiques, descriptions de situations.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

ANIMATION

Gwennaëlle MOLINIER ou Djilali DEROUICHE ou Grégoire MAILHES, Consultants-formateurs en maîtrise d'ouvrage.

DATES CLASSE VIRTUELLE

27 février 2025

15 mai 2025

4 décembre 2025

DÉROULÉ & CONTENU

1

AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2

PENDANT - EN GROUPE

- Contexte
- Caractéristiques générales du DGD
- Les référentiels : Norme NFP 03 001 et CCAG Travaux Marchés Publics
- L'indivisibilité et l'intangibilité du Décompte Général et Définitif (DGD)
- Les exceptions à l'intangibilité du DGD
- Le processus d'élaboration prévu par la norme NFP 03 001 et par le CCAG Travaux Marchés Publics
- Le projet de décompte final
- Le décompte général
- Le Décompte Général et Définitif
- Le DGD et les réserves non-levées
- L'importance de respecter les délais et procédures
- Le DGD tacite
- Le rôle et les responsabilités du Maître d'œuvre dans le cadre du DGD
- La faculté de contestation du décompte
- Le mémoire en réclamation
 - › le délai d'envoi du mémoire en réclamation
 - › le contenu du mémoire en réclamation
- La réponse de Maître d'ouvrage
 - › le recours contentieux
 - › le recours à la conciliation ou à l'arbitrage
 - › la maîtrise des risques.

3

APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent

PRIX NET : 830 EUROS - 7 h de formation

Ce prix comprend l'accès à notre plateforme de formation ESPACE47.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Anne de POULPIQUET - 06 61 15 23 39. anne.de-poulpiquet@afpols.fr

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. referenthandicap@afpols.fr